



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK MSP CORDON

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024

Numéro de révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK MSP CORDON
Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
FRANCE
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient Triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024

Numéro de révision 5

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. Provoque une légère irritation cutanée.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | Numéro CAS. | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Numéro d'enregistrement REACH |
|--|-----------------------------|-------------|--|--|-----------|------------------------|-------------------------------|
| Triméthoxyvinylsilane 1 - <3 % | 220-449-8 (014-049-00-0) | 2768-02-7 | Skin Sens. 1B (H317) Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226) | - | - | - | 01-2119513215-52-XXXX |
| 1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- 1 - <2.5 % | 237-511-5 | 13822-56-5 | Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) | - | - | - | 01-2119510159-45-XXXX |
| Diocetyl tin oxide 0.1 - <0.5 % | 212-791-1 | 870-08-6 | STOT SE 2 (H371) | - | - | - | 01-2119971268-27-xxxx |

Des contaminants atmosphériques se forment lorsque la substance ou le mélange sont utilisés de la façon prévue

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Numéro d'enregistrement REACH |
|---------------------|-----------------------------|--|---|-----------|------------------------|-------------------------------|
| Méthanol 67-56-1 | 200-659-6 (603-001-00-X) | Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225) | STOT SE 1 :: C >= 10% STOT SE 2 :: 3% <= C < 10% | - | - | 01-2119433307-44-XXXX |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024
Numéro de révision 5

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | Numéro CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|-------------------------------------|---------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------|---|--|---|
| Triméthoxyvinylsilane | 220-449-8 (014-049-00-0) | 2768-02-7 | - | - | - | 11 | - |
| 1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- | 237-511-5 | 13822-56-5 | - | - | - | - | - |
| Diocetyl tin oxide | 212-791-1 | 870-08-6 | - | - | - | - | - |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|---|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| Contact avec la peau | Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. |
| Ingestion | De petites quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse. Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Symptômes | Aucun(e) connu(e). |
| Effets de l'exposition | Aucune information disponible. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|---|
| Note au médecin | De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont susceptibles de se former par hydrolyse puis relarguées dans l'atmosphère quand le produit est exposé à l'humidité ou bien de l'eau. Traiter les symptômes. |
|------------------------|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024
Numéro de révision 5

Dangers spécifiques dus au produit chimique La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x). Dioxyde de silicium.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Produit d'étanchéité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024
Numéro de révision 5

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement

| Nom chimique | Union européenne | France |
|----------------------------------|---|--|
| Carbonate de calcium 471-34-1 | - | VLEP 8h: 10 mg/m ³ |
| Méthanol 67-56-1 | TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ * | VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 260 mg/m ³ VLEP court terme: 1000 ppm VLEP court terme: 1300 mg/m ³ Peau |
| Diocetyl tin oxide 870-08-6 | - | VLEP 8h: 0.1 mg/m ³ VLEP court terme: 0.2 mg/m ³ |

| Nom chimique | Union européenne | France |
|---------------------|------------------|-----------------------------------|
| Méthanol 67-56-1 | - | - urine (Methanol) - end of shift |

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme | Inhalation | 27,6 mg/m ³ | |
| travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme | Cutané(e) | 3,9 mg/kg pc/jour | |

1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)

| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 58 mg/m ³ | |
| travailleur À long terme | Cutané(e) | 8.3 mg/kg pc/jour | |
| À court terme travailleur | Inhalation | 58 mg/m ³ | |
| À court terme travailleur | Cutané(e) | 8.3 mg/kg pc/jour | |

Diocetyl tin oxide (870-08-6)

| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 0.05 mg/kg pc/jour | |
| travailleur À long terme | Inhalation | 0.004 mg/m ³ | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024

Numéro de révision 5

| | | | |
|---------------------------------|--|--|--|
| Effets systémiques sur la santé | | | |
|---------------------------------|--|--|--|

| Dose dérivée sans effet (DNEL) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme | Inhalation | 18,9 mg/m ³ | |
| Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme | Cutané(e) | 7,8 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme | Oral(e) | 0,3 mg/kg pc/jour | |

| Diocetyl tin oxide (870-08-6) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Oral(e) | 0.0005 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 0.025 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 0.0009 mg/m ³ | |

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| Concentration prévisible sans effet (PNEC) | |
|--|--|
| Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) | |
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 0.34 mg/l |
| Eau de mer | 0.034 mg/l |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 110 mg/l |

| 1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5) | |
|--|--|
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 0.33 mg/l |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 13 mg/l |
| Terrestre | 0.04 mg/l |
| Eau de mer | 0.033 mg/l |

| Diocetyl tin oxide (870-08-6) | |
|--|--|
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Sédiments d'eau douce | 0.02798 mg/kg de masse sèche |
| Sédiments marins | 0.002798 mg/kg de masse sèche |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 100 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024
Numéro de révision 5

| | |
|---|--|
| Protection des mains | protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166. Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374 |
| Protection de la peau et du corps | Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. |
| Protection respiratoire | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. |
| Type de filtre recommandé : | Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------|--------------------------------|
| État physique | Solide |
| Aspect | Pâte |
| Couleur | marron clair |
| Odeur | Aucune information disponible. |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|--|-------------------------------|----------------------------|
| Point de fusion / point de congélation | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucun(e) connu(e) |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | > 60 °C | Aucun(e) connu(e) |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Température de décomposition | | Aucun(e) connu(e) |
| pH | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e). |
| pH (en solution aqueuse) | Aucune donnée disponible | non applicable |
| Viscosité cinématique | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | |
| Hydrosolubilité | Aucune donnée disponible. | Aucun(e) connu(e) |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Densité relative | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Densité apparente | Aucune donnée disponible | |
| Densité | 1.47 - 1.53 | |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Caractéristiques des particules | | |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

| | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Teneur en matière sèche (%) | Aucune information disponible |
| Teneur en COV | Aucune donnée disponible |

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024
Numéro de révision 5

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Le produit durcit avec l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire L'essai induit une moyenne in vitro score irritation ? 3, l'élément d'essai est considéré comme un produit chimique de test ne nécessitant pas de classification pour l'irritation oculaire ou des lésions oculaires graves.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Provoque une légère irritation cutanée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024
Numéro de révision 5

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

| | |
|--|-------------|
| ETAmél (voie orale) | >5000 mg/kg |
| ETAmél (voie cutanée) | >5000 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-gaz) | >20000 ppm |
| ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) | >5 mg/l |
| ETAmél (inhalation-vapeurs) | 596.90 mg/l |

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-------------------------------------|--|--|---|
| Triméthoxyvinylsilane | LD50 = 7120 -7236 mg/kg (Rattus) OECD 401 | = 3540 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus) OECD TG 403 |
| 1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- | LD50 (Rattus) > 2000 mg/kg (2,97 ml/kg) (OECD 401) | LD50 (Oryctolagus cuniculus) > 2000 mg/kg 11,3 ml/kg) OECD 402 | - |
| Diocetyl tin oxide | =2500 mg/kg (Rattus) | LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402 | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Par analogie à un autre produit semblable examiné: Aucune irritation après contact avec les yeux. (H319 n'est pas exigé.).

| Informations sur le produit | | | | | |
|--|--------|-------------------|---------------|--------------------|-------------------------------------|
| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
| OECD 437 Bovine Corneal Opacity and Permeability (BCOP) test | Bovine | Cornéen | Produit 100 % | 10 minutes | Score du produit <3 Non irritant |

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|--|--------|-------------------|---------------|--------------------|--------------|
| OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux | Lapin | œil | | 24 heures | Non irritant |

1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|--|--------|-------------------|---------------|--------------------|-----------|
| OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux | Lapin | œil | | 72 heures | irritant |

Sensibilisation respiratoire ou OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Aucune réponse de sensibilisation n'a été

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024
Numéro de révision 5

cutanée observée. Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

| Informations sur le produit | | | |
|--|--------|-------------------|--|
| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Résultats |
| OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée | Cobaye | Cutané(e) | Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée |

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---|----------|--------------|
| OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réversible sur des bactéries | in vitro | Non mutagène |

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Diocetyl tin oxide (870-08-6)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|--|--------|-------------------|---------------|--------------------|--|
| OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement | Rat | Oral(e) | 5 mg/kg | 28 jours | 0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants : Système immunitaire |

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---|--------|--------------------|---------------|--------------------|-------------|
| OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours | Rat | Inhalation vapeurs | | 90 jours | 0.058 NOAEL |

Diocetyl tin oxide (870-08-6)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|-----------|-------------------|---------------|--------------------|------------------------|
| | Rat Lapin | | | 28 jours | 0.3 -0.5 mg/kg pc/jour |

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024
Numéro de révision 5

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---|---|--|------------------------------------|--|-----------|------------------------|
| Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7 | EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3 | LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss) | - | EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna) | | |
| 1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- 13822-56-5 | EC50 (72h) > 1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3 (Algal Inhibition test) | LC50 (96h) > 934 mg/L (Danio rerio) OECD 203 | - | EC50 (48h) = 331 mg/L (Daphnia magna) OECD 202 | | |
| Diocetyl tin oxide 870-08-6 | EC50 (3hr) >1.000 mg/l (bacteria) (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test) | LC50 (96hr) >0,09 mg/l (Brachydanio rerio (zebra)) (Acute Toxicity Test) | - | EC50 (48Hr) >0,21 mg/l (Daphnia magna (Dappnia magna)) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test) | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|---|--------------------|--------|---|
| OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) | 28 jours | DBO | 51 % N'est pas facilement biodégradable |

1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|---|--------------------|--------|---|
| OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai de disparition du COD (TG 301 A) | 28 jours | | 67 % N'est pas facilement biodégradable |

Diocetyl tin oxide (870-08-6)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024
Numéro de révision 5

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|---|--------------------|----------------|--|
| OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) | 755 heures | biodégradation | N'est pas facilement biodégradable 2 % |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|-----------------------|------------------------|
| Triméthoxyvinylsilane | 1.1 |
| Dioctyltin oxide | 6 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| Triméthoxyvinylsilane | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| 1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Dioctyltin oxide | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024
Numéro de révision 5

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Polluant marin NP
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

| Nom chimique | Numéro CAS | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII |
|--------------------|------------|---|
| Diocetyl tin oxide | 870-08-6 | 20. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024
Numéro de révision 5

20 (6) DOT

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

| Nom chimique | Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 649/2012 – Annexe numéro |
|------------------|---|
| Dioctyltin oxide | I.1 |

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H332 - Nocif par inhalation

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP CORDON

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 30-avr.-2024

Numéro de révision 5

| | | | |
|---------|--|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW | Valeur limite biologique |
| Plafond | Valeur limite maximale | SK* | Désignation « Peau » |

| Méthode de classification | |
|---|-----------------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | D'après les données d'essai |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | D'après les données d'essai |
| mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 30-avr.-2024

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 3

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité